

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 2**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LANÇON-PROVENCE**  
**du 20 mars au 19 avril 2019**

Par arrêté n° 03/19 du 27 février 2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné de procéder à l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lançon-Provence.

Cette procédure doit permettre d'apporter les ajustements aux documents constitutifs du Plan Local d'Urbanisme en vue d'asseoir et d'accompagner au mieux la réalisation du projet d'aménagement « Entrée de ville », comprenant notamment la réalisation du collège et du gymnase.

Les modalités de l'enquête publique ont ainsi été définies, conformément à l'article L153-41 du Code de l'Urbanisme :

Les pièces du dossier et deux registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête du mercredi 20 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019 inclus aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Lançon-Provence, Service Urbanisme, Place du Champ de Mars, 13680 Lançon-Provence, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 ;
- Conseil de Territoire du Pays Salonais, Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les deux registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Un registre est également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/Modification-2-PLU-Lancon-Provence>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

[Modification-2-PLU-Lancon-Provence@mail.registre-numerique.fr](mailto:Modification-2-PLU-Lancon-Provence@mail.registre-numerique.fr)

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la Commune de Lançon-Provence respectivement aux adresses suivantes :

<https://www.agglopoie.fr/> ; <http://www.lancon-provence.fr/>

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, alternativement en Mairie de Lançon-Provence et au Conseil de Territoire du Pays Salonais, pendant la durée de l'enquête publique, afin de recevoir les observations écrites ou orales du public, aux lieux, dates et heures suivantes :

- ✓ En Mairie de Lançon-Provence :
  - Le mercredi 20 mars 2019, de 09h00 à 12h00,
  - Le mardi 02 avril 2019, de 09h00 à 12h00,
  - Le vendredi 19 avril 2019, de 13h30 à 17h30.

- ✓ Au Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) :
- Le lundi 25 mars 2019, de 08h30 à 12h30,
- Le jeudi 11 avril 2019, de 13h30 à 17h00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du 19 avril 2019.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié :

- quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de ladite enquête, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;
- sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la Commune de Lançon-Provence aux adresses suivantes :

<https://www.agglopoie-provence.fr/> et <http://www.lancon-provence.fr/>

- par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et pendant toute la durée de l'enquête, au siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais et en Mairie de Lançon-Provence, ainsi que sur le(s) site(s) concerné(s) le cas échéant.